

Identification		Numéro de dossier : 1120604002
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Planification urbaine	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées	
Projet	-	
Objet	Approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique	

Contenu

Contexte

En mai 2012, le comité exécutif entérinait le projet de Plan de développement de Montréal (PDM), une vision stratégique du développement associée à une stratégie de mise en oeuvre. Comme le prévoit l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal, la Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social.

Le projet de PDM a été soumis, de juin à décembre 2012, à une démarche de contribution publique. En juin, un forum de partenaires a réuni, sur invitation, une centaine d'experts et de représentants d'organismes montréalais. À l'automne, 18 assemblées d'information et d'échange, intitulées les soirées Demain Montréal, ont été tenues dans les arrondissements. Un forum de discussion Internet a également été mis en ligne ainsi qu'une page Facebook. Cette démarche a aussi été enrichie de l'expertise des organismes partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, à l'occasion d'une rencontre, en juin, réunissant une centaine de personnes.

La démarche de contribution publique aura permis de recueillir les avis et les idées de plus de mille citoyens, d'associations et de partenaires, quant à la vision de développement soutenue par le projet de Plan de développement. Ces échanges publics ont confirmé une acceptation généralisée de la vision de développement et de mise en oeuvre, en plus de mettre en lumière les enjeux locaux d'aménagement et de développement. Les participants aux activités de la contribution publique ont souligné l'importance de la mise en oeuvre du PDM et des actions à mettre de l'avant pour en assurer la réalisation.

En complément de cette démarche et en raison de la portée stratégique du Plan de développement, des citoyens et des associations ont soutenu auprès des autorités municipales, au cours des derniers mois, l'importance de soumettre le Plan de développement à une consultation publique menée par l'OCPM.

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue d'une consultation publique.

Décision(s) antérieure(s)

CE 12 0663 : approuver le projet de Plan de développement de Montréal et la démarche de contribution publique

Description

Le projet de Plan de développement révisé, présenté en pièce jointe, prend en considération les résultats de la démarche de contribution publique. De plus, sa mise en oeuvre a été ajustée en fonction de la capacité financière de la Ville, telle qu'établie au PTI et au budget de la Ville.

Le document est maintenant constitué de deux sections principales : la vision de développement et le plan d'action (2013-2017) *Agir sur la ville*. La troisième section, le cadre financier, est demeurée la même.

La vision de développement a connu des modifications mineures. Elle regroupe les principes et les axes de développement : vivre et grandir à Montréal, travailler et étudier à Montréal, aménager la ville. Des éléments du contexte ont également été intégrés dans cette section.

L'ancienne section "mise en œuvre" a été remplacée par le plan d'action municipal (2013-2017) *Agir sur la ville* qui s'appuie sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) et le budget de fonctionnement de la Ville. Il propose quatre actions prioritaires : renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole; améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers; accroître l'utilisation du transport collectif et actif; moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public. Le contenu principal de ces quatre actions prioritaires correspond à celui de l'ancienne section de mise en oeuvre, mais a été structuré en fonction des actions déjà déterminées au PTI et au budget.

Il apparaît pertinent que le projet de Plan de développement révisé soit soumis à une consultation publique menée par l'OCPM puisque que le plan d'action (2013-2017) *Agir sur la ville* n'a pas fait l'objet de discussion publique. Les résultats de la démarche de contribution publique qui a eu cours en 2012 alimenteront également l'analyse de l'OCPM; à ce sujet, la synthèse des échanges du Forum des partenaires (14 juin 2012), les comptes rendus des assemblées publiques dans les arrondissements (les soirées Demain Montréal) et le bilan de l'ensemble des soirées Demain Montréal sont également joints au présent sommaire décisionnel.

La consultation publique aurait lieu au printemps 2013 afin que le conseil municipal puisse adopter le Plan de développement en septembre 2013.

Justification

La consultation publique qui sera menée par l'OCPM, en 2013, complétera la démarche de contribution publique. Elle permettra de recevoir les avis de la population montréalaise et des partenaires intéressés sur le projet du Plan de développement révisé, incluant le plan d'action (2013-2017) *Agir sur la ville*, en considérant les résultats des échanges de 2012.

Également, cette consultation publique est une occasion pour les partenaires de la Ville de discuter des enjeux du développement de Montréal et de susciter un engagement collectif en vue d'agir sur la ville en fonction d'une vision commune des priorités de son développement.

Aspect(s) financier(s)

Le plan d'action (2013-2017) *Agir sur la ville* s'appuie sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) et sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Développement durable

Le projet de PDM s'appuie sur les principes et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. En outre, il a été soumis à une discussion publique avec les partenaires du Plan de développement durable, le 7 juin 2012.

Impact(s) majeur(s)

L'adoption du Plan de développement de Montréal aura un impact sur les plans et politiques de la Ville ainsi que sur les priorités d'action en lien avec le PTI et le budget de fonctionnement.

Opération(s) de communication

Les différents documents présentant les résultats de la démarche de contribution publique menée à l'automne 2012 seront mis en ligne sur le site Demain Montréal. Leur diffusion fera l'objet d'une opération de communication : fil de presse, hebdomadaires locaux, envois de courriels aux participants, communications internes, statuts Facebook. Une capsule vidéo comportant des extraits des soirées Demain Montréal fera également l'objet d'une opération de communication.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

-Printemps 2013 : processus de consultation publique dirigé par l'OCPM

-Septembre 2013 : adoption du Plan de développement de Montréal par le conseil municipal.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le projet de PDM est élaboré en vertu de l'article 91 de la Charte de Montréal.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Chef de division de la planification urbaine.
Tél. : 514-872-1554
Télécop. : 872-8146

Endossé par :

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme et du développement
économique
Tél. : 514-872-4185
Télécop. : 872-8146
Date d'endossement : 2013-02-12 16:06:19

Numéro de dossier : 1120604002